



Regularisation étranger marocain

Par **lolo94260**, le **01/09/2009** à **11:03**

Bonjour,

Je suis française mariée avec un marocain

Il est entré illégalement en France en 2001

Nous nous sommes mariés civilement en février 2009

Il a été à la Préfecture, mais ils lui ont dit que pour se faire régulariser il faut qu'il retourne au Maroc et qu'il revienne après (on sait pas quand, apparemment c'est très long)

On ne sais plus quoi faire

Merci de nous aider

Par **Loto**, le **01/09/2009** à **12:30**

Bonjour

S'il est entré irrégulièrement en France, ça va être compliqué.

Au fait c'est une reconduite à la frontière.

S'il retourne au Maroc, il risque de ne pas obtenir de visa pour revenir (surtout s'il a fait objet d'un arrêté de reconduite à la frontière).

S'il ne rentre pas, il reste dans l'illégalité.

Je vous conseille d'aller voir un avocat spécialiste en droit des étrangers

Par **Iolo94260**, le **01/09/2009** à **14:21**

oui on y songe

Pour l'instant il n'a pas été arrêté, car il fait très attention, et comme on veut rétablir la situation, on est un peu bloqué

Par **Iolo94260**, le **02/09/2009** à **21:38**

On a été voir un avocat qui nous a dit qu'il n'y avait pratiquement rien d'autre à faire que de retourner au maroc?

Par **SALAMO**, le **03/09/2009** à **07:03**

Bonjour

je étais dans le même cas que votre mari, il faut avoir un enfants pour que ton mari échappe au procédure de retour a son pays d'origine pour le visa

car avec un enfants la préfecture considère que la présence de père sur le territoire français est primordiale pour des considération éducation, pension.....

essai de se renseigner a la préfecture on disant que ta un bébé, si le seul moyen si non le retour au pays d'origine est là c'est vraiment la galère

bon courage

Par **SALAMO**, le **03/09/2009** à **07:04**

Bonjour

je étais dans le même cas que votre mari, il faut avoir un enfants pour que ton mari échappe au procédure de retour a son pays d'origine pour le visa

car avec un enfants la préfecture considère que la présence de père sur le territoire français est primordiale pour des considération éducation, pension.....

essai de se renseigner a la préfecture on disant que ta un bébé, si le seul moyen si non le

retour au pays d'origine est là c'est vraiment la galère

bon courage

Par **lolo94260**, le **03/09/2009** à **07:31**

malheureusement pour l'instant il tarde à venir